

“Orange Partner” ne respecte pas le droit international

Israël compte 4 fournisseurs de services de téléphonie mobile : Cellcom, Pelephone et MIRS, et enfin Partner qui opère sous la marque Orange ■ Ces opérateurs téléphoniques participent de l'occupation ■ Le groupe FT-Orange est complice du non-respect du droit et des résolutions internationales ■ Pour défendre les droits des Palestiniens exigeons, aujourd'hui, le retrait des investissements du groupe.

La campagne BDS

Loin de chercher une solution juste et pacifique avec les Palestiniens, Israël s'engage toujours plus avant dans la violence de l'occupation, de la colonisation, la violation des droits humains et du droit international.

La communauté internationale et les entreprises refusent de sanctionner les violations des droits humains par la suspension des accords conférant à cet état un statut de partenaire commercial et économique privilégié.

Des citoyens, associations, organisations syndicales et politiques, ont décidé de s'engager dans une campagne internationale de Boycott Désinvestissement Sanctions appelée par des représentants de la société civile palestinienne.

Sud Ptt et Solidaires soutiennent cette campagne. Elle appelle notamment à mettre en application des initiatives de retraits d'investissements contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid.

Ces mesures de sanction non violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international.

Les entreprises de communication cellulaire israéliennes sont commercialement impliquées dans l'occupation de la Cisjordanie et du Golan. Elles construisent des infrastructures, entretiennent des biens et équipements dans les colonies israéliennes illégales, la plupart étant érigés sur des propriétés privées palestiniennes. Ces entreprises fournissent des services à l'armée israélienne et à tous les colons israéliens. Elles utilisent le contrôle israélien sur les territoires palestiniens afin d'exploiter les fréquences palestiniennes et imposer leurs services sur le marché captif palestinien. Aujourd'hui de nombreuses filiales de FTSA travaillent aussi avec des sociétés informatiques israéliennes.

Selon l'ONG israélienne “Qui profite de l'occupation”, les 4 opérateurs ont des dizaines d'antennes, des stations de transport et des infrastructures érigées sur les terres palestiniennes en Cisjordanie: Orange Partner en compte 165 ! Une étude réalisée par une autre ONG, Yesh Din “Il y a une justice”, révèle que bon nombre de ces antennes et équipements de communication ont été installés sur des terres confisquées à des propriétaires palestiniens.

Le Droit International Humanitaire stipule, à travers l'article 46 du règlement de La Haye de 1907, que lors d'une occupation, la propriété privée doit être « respectée » et « ne peut pas être confisquée ». La Cour Pénale Internationale, définit comme « crimes de guerres », les infractions graves aux Conventions de Genève de 1949, à savoir des actes ci-après lorsqu'ils visent des personnes ou des biens protégés par les dispositions des Conventions de Genève (...) "Article 8-2-a-IV : La destruction et l'appropriation de biens, non justifiées par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire."

Alors, que dire du groupe France Télécom, qui autorise l'opérateur Partner à opérer sous la marque Orange, « marque n°1 des Télécoms en Israël » ? En acceptant que 165 antennes, relais ou autres équipements soient implantés sur des terres confisquées aux palestiniens, le groupe pourrait se voir accuser de complicité de crime de guerre, avec un impact catastrophique sur l'image de marque, déjà fortement écornée, de l'entreprise...

SUD Ptt exige du groupe FT :

- Le retrait des équipements des territoires occupés
- Le gel de la coopération technologique et commerciale du groupe FT-Orange avec Israël.

Le 5 janvier 2011